

Motion pour l'achèvement de la RN 27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 39*

LE DEUX JUILLET DEUX MILLE NEUF

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 juin 2009 et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric (jusqu'à la question n° 11), Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. VERGER Daniel, Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme AUDIGOU Sabine, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa, M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, Mme THETIOT Danièle, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine (jusqu'à la question n°22), M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie (à partir de la question n°5), M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme DELANDRE Béatrice, Mme LEGRAND Vérane, M. ELOY Frédéric (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. LAPENA Christian, Mme MELE Claire, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques (jusqu'à la question n°2), Mme EMO Céline, M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme ORTILLON Ghislaine (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie (jusqu'à la question n°4).

Pouvoirs ont été donnés par Mme DELANDRE Béatrice à M. LEFEBVRE François, Mme LEGRAND Vérane à Mme SANOKO Barkissa, M. ELOY Frédéric à M. BREBION Bernard (à partir de la question n°12), Mme CYPRIEN Jocelyne à Mme FARGE Patricia, M. LAPENA Christian à M. TAVERNIER Eric, Mme MELE Claire à M. LEVASSEUR Thierry, Mme AVRIL Jolanta à M. BOUDIER Jacques (à partir de la question n°3), Mme EMO Céline à Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine à Mme LEMOINE Françoise (à partir de la question n°23), Mme OUVRY Annie à M. BAZIN Jean (jusqu'à la question n°4)

Secrétaire de séance : M. Mickaël PAJOT

M. Lucien LECANU, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante :

« Depuis 1998, toutes les conditions nécessaires pour la réalisation du dernier tronçon de la RN 27, en 2 fois 2 voies, entre Manéhouville et Dieppe ont été satisfaites pour que l'inscription en autorisation de programme soit actée dans le CPER. Les études d'acquisitions foncières ont été réalisées. Les enquêtes publiques également.

L'annonce de l'implantation d'un réacteur EPR à Penly d'ici cinq ans et du grand chantier à ouvrir dans les deux ans rend plus urgent et plus nécessaire le raccordement du site au réseau routier des voies rapides. L'ensemble des opérations liées à la construction de l'EPR est inscrit dans le plan de relance du Gouvernement.

Le projet reste cependant subordonné au règlement de deux problèmes majeurs :

- *l'octroi des crédits de paiement par fonds de concours dans le cadre du CPER (Etat Région Feder, Autres partenaires),*
- *la finalisation du plan d'aménagement foncier (remembrement).*

Le Conseil Municipal de Dieppe, réuni le 2 juillet 2009 :

- *considérant le caractère urgent de la mise en œuvre des décisions et engagements pris au niveau de l'Etat et de la Région,*
- *considérant la nécessité pour redynamiser le bassin d'emploi de notre territoire d'accélérer les opérations de lancement du chantier EPR,*
- *considérant que le Département, en tant que maître d'ouvrage, a décidé la mise en gabarit en 2 fois deux voies du CD 925 entre la vallée de l'Arques-Neuville et le site de Penly*

demande, comme les élus de l'Agglomération Dieppoise :

- *l'intervention des représentants de l'Etat et de la Région pour lever les obstacles de procédure dans le cadre des négociations engagées avec la SAFER, la DREA et les propriétaires concernés pour une appropriation rapide de l'emprise de la nouvelle voie RN 27.*
- *l'établissement d'un plan de financement garantissant la faisabilité du projet dans sa totalité tout en considérant l'option de réalisation sous forme de deux tranches opérationnelles :*
 - o *le tronçon Manéhouville-Tourville/Arques-Gruchet avec construction du viaduc sur la vallée de la Scie*

○ *le tronçon Gruchet-Dieppe, empruntant la vallée de l'Arques par la Zone Industrielle de la Chambre de Commerce de Dieppe Louis Delaporte jusqu'à l'Avenue Normandie Sussex. »*

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE**, la motion présentée par :

☞ **37 voix « Pour »** (groupe des Elus Communistes et Républicains, groupe Dieppe A-Venir, groupe Centriste, M. Jean-Claude CHAUVIERE - Conseiller indépendant, groupe Dieppe Ensemble),

☞ **2 voix « contre »** (groupe des Elus Verts de Dieppe).

**Pour extrait conforme,
Par délégation du Maire,
Mme Sylvie Scipion
Directrice Générale des Services
de la Ville de Dieppe**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.